

Parkavelo

Se déplacer à vélo c'est sympa, bon pour la santé, bon pour le climat. Mais si c'est pour se le faire voler devant la Migros, le retrouver détrempé en sortant d'un spectacle au Kabaret ou gêner d'autres usagers de l'espace public en le laissant où on peut, ça démotive. La solution : plus de parcs à vélo !

Objectif du projet

Encourager la mobilité cycliste permet d'augmenter l'activité physique des gens, de limiter les émissions de CO2, de réduire l'occupation de l'espace public, de favoriser les interactions sociales. Maintenant que l'électricité a réglé le problème de l'effort physique trop soutenu, pour motiver les hésitants à se mettre au vélo il faut encore des itinéraires où l'on se sent en sécurité et des stationnements sûrs et pratiques. Ce projet vise à améliorer ce deuxième aspect.

Détail du projet

OBJECTIF

Équiper le plus possible de lieux accueillant du public sur le territoire communal de parcs à vélo aux normes actuellement recommandées, soit principalement avec possibilité d'attacher le cadre du vélo et avec couverture pour les stationnements de longue durée.

STRATEGIE

Les lieux accueillant du public où un parc à vélos est souhaitable sont notamment les suivants :

- | | | |
|-----------------------|-------------------------|---------------------------------|
| • Commerces | • Edelweiss market | • Gares du téléphérique |
| • Migros/kiosque | • Boulangerie | • Lieux accueillant des enfants |
| • Poste/boucherie | • Transports | • Écoles |
| • Salles polyvalentes | • Terrains de sport/jeu | • Crèches |
| • Salle de chant | • Télécabine | • UAPE |
| • Kabaret | • Églises | • Lieux d'activités |

Certains de ces lieux sont déjà équipés de parcs à vélos, rarement aux normes, les autres non. La démarche envisagée est la suivante :

1. Déterminer le minimum d'emplacements permettant de desservir le plus grand nombre de ces lieux correctement (distance raisonnable).
2. Prioriser les emplacements selon leur utilité.
3. Contacter les propriétaires des lieux pour obtenir leur autorisation.
4. Dans le cas de propriétaires privés tirant un avantage potentiel de la nouvelle infrastructure, leur demander une participation financière ayant un impact sur la priorisation de sorte à maximiser le nombre d'installations réalisées dans les limites du budget alloué.
5. Réaliser les infrastructures prévues jusqu'à épuisement du budget, en travaillant dans la mesure du possible pour leur réalisation avec des entreprises locales et des matériaux durables.
6. Transmettre à la commune la liste des infrastructures envisagées mais non réalisées faute de fonds pour intégration éventuelle dans ses réflexions futures sur le sujet.

Localisation du projet

Tous les quartiers de la commune.

Budget demandé

Construction de parcs à vélo jusqu'à épuisement des CHF 40'000.-.

A savoir qu'une place de stationnement vélo coûte, selon les données de la confédération, entre CHF 300.- pour une version simple à l'air libre et CHF 2'000.- pour les versions couvertes les plus techniques. Un montant moyen de CHF 700.- par place semble une estimation raisonnable. Le nombre de places réalisables dans toute la commune devrait donc se situer autour de 60.

Signataires du projet

Jean Iwanowski	Marion Waeber	Loris Briguet
Pour contacter les porteurs de projet, il est possible de vous adresser à l'Administration communale (027 459 11 11 / info@chalais.ch)		

